

Publié le 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241024-2024_140-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

VAL ES DUNES

1 rue Guéritot

14370 ARGENCES

☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :

17.10.2024

Date d'affichage

17.10.2024

Nombre de conseillers :

En exercice 39

Présents 24

Titulaires 22

Suppléants 2

Pouvoirs 8

Votants 32

Arrivée titulaire 20h04 +1

Votants 33

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (arrivée à 20h04), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS (pouvoir à Siegfried GLESSMER), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Didier LEMONNIER et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2024 / 140

Objet : FINANCES – Budget principal n°88600 – Durée d'amortissement

Il convient de définir une durée d'amortissement pour les immobilisations acquises au compte 2181 (Installations générales, agencements et aménagements divers) :

Libellé	Compte	Durée d'amortissement en année	Type de biens non soumis au prorata temporis
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10	Passerelle chemins de randonnée, observatoire marais...

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixe la durée d'amortissement par catégorie de biens non soumis au prorata temporis des immobilisations acquises au compte 2181 comme suit :

Libellé	Compte	Durée d'amortissement en année	Type de biens non soumis au prorata temporis
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10	Passerelle chemins de randonnée, observatoire marais...

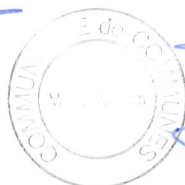
↳ Adopte la liste des biens non soumis au prorata temporis pour :

- le budget principal comme indiqué en annexe 1.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr